FICHE PRODUIT

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

GESTION DES BOUES D'ÉPURATION

VOUS SOUHAITEZ

- Choisir et mettre en œuvre la filière de traitement des boues issues de la station d'épuration
- Répondre aux obligations réglementaires
- Obtenir le meilleur prix pour le recyclage en agriculture
- Dynamiser une filière locale et citoyenne

NOTRE SERVICE

Nous vous proposons :

- L'identification des filières adaptées pour l'élimination des boues issues de la station d'épuration
- L'évaluation des quantités de boues d'épuration produites, la surface agricole nécessaire et la capacité de stockage
- L'établissement d'un partenariat avec des agriculteurs situés sur le territoire de la collectivité pour le recyclage agricole des boues d'épuration

Nous vous apportons :

- Une synthèse agronomique qui est remise à la collectivité ce qui va lui permettre de répondre aux obligations auprès de l'administration et de d'Agence de l'Eau (RMC)

LES AVANTAGES PROAGRI

- Filière de proximité
- Impact environnemental très positif, en respect des lois Grenelle
- Coût de la filière plus faible
- Objectivité du conseil

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE DRÔME

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DROME
145, Av. G. BRASSENS - CS 30418
26504 BOURG-LES-VALENCE CEDEX
Tél. 04 75 82 40 00 - Fax : 04 75 42 85 76
accueil@drome.chambagri.fr
Horaires : de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (lundi : 8 h 30)
www.drome.chambre-agriculture.fr

INFOS PRATIQUES

Public :

- Vous êtes une commune, une communauté de communes, un syndicat d'assainissement, une société privée

Modalités et durée :

- Accompagnement annuel
- Trois étapes :
  - réunions de travail sur filière de traitement entre responsables politiques et administratifs
  - rencontre avec les agriculteurs
  - accompagnement des chantiers de valorisation

Tarifs et conditions sur demande :

Pour plus d'informations, consulter votre contact

Votre contact

Sylvie PILLOT
Assistante
04 75 82 40 29
sylvie.pillot@drome.chambagri.fr

Vos intervenants

Conseillers agronomes

LA QUALITÉ DE NOS SERVICES EST CERTIFIÉE PAR AFNOR CERTIFICATION

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation